



Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 2 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état pour le recrutement des bénéficiaires de l'obligation de l'emploi dans le corps d'assistant ingénieur de recherche et de formation, BAP J , Assistant des ressources humaines, organisé par l'Université PARIS 8

La Présidente de l'université de paris 8

Vu la loi n°71-577 du 16 juillet 1971 modifiée d'orientation sur l'enseignement technologique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la fonction publique de l'Etat en date du 16 mars 1995 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement des bénéficiaires de l'obligation de l'emploi dans le corps des assistants ingénieurs de recherche et de formation, BAP J – Assistant des ressources humaines organisé par l'université Paris 8 est composée ainsi qu'il suit :

Madame BENDHAMANE Zoulikha, Responsable éditoriale, Université Paris 8

Monsieur MAZOULI Karim, Enseignant chercheur, Université Paris 8

Madame BAUDIS Sandra, Chargée des achats et des marchés, Université Paris 8

Article 2 : Le directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Denis, le 11 juin 2024

